Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260630-DEL_04_30062026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 06 2026
Date de la convocation : 23 juin 2026 **Date d'affichage de la convocation** : 23 juin 2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi 30 juin à 18H30, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération :** 12+1 pouvoir	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX ; Mme Émilie JOUAN ; M. Alexandre MORDELET ; M. Thomas LOUVET; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK **;** ABSENTS : M. Gwénaël MORDELET (pouvoir à M. Pascal LE LIARD) ; Mme Edith MERRANT SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis LEGEMBLE

N°04-30062026 PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : DEVIS PANNEAUX

Exposé par Mme Valérie DANIÉLOU

Suite à la note d'opportunité réalisée par le SDE 22 mettant en avant un retour sur investissement à 10 ans dans une perspective de boucle d'autoconsommation, une consultation a été effectuée auprès de deux entreprises pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment technique situé au « Mérel ».
La commission environnement-développement durable et transition énergétique réunie le 11 juin a préconisé le choix d'un onduleur européen pour des raisons de sécurité informatique.
Il est précisé que ce projet est éligible à la subvention versée par le Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire signé en 2022 et a fait l'objet d'une demande le 19 mai dernier.
Celui-ci sera instruit par la commission permanente sur le dernier trimestre 2026.

Les offres sont les suivantes :

	AVEL THOR SOLAIRE		ARMOR PANNEAUX SOLAIRES	
Panneaux	Panneaux fabriqués en France	Panneaux fabriqués en Chine	Panneaux fabriqués en France	Panneaux fabriqués en Chine
	28 017 € HT (22 KWC)	18 855 € TTC (22 KWC)	28 803 € HT (25KWC)	24 081 € HT (30 KWC)
Onduleur fabriqué en Europe	3 489 € HT (garantie 10 ans)		3071 € HT (garantie 5 ans) Extension de garantie : à 10 ans : 862 € HT à 15 ans : 1 331 € HT à 20 ans : 1608 € HT	

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260630-DEL_04_30062026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le principe de l'achat de panneaux photovoltaïques fabriqués en France et d'un onduleur fabriqué en Europe avec une garantie de 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 2 voix contre

DÉCIDE de conditionner la mise en œuvre du projet à l'obtention de la subvention du Contrat de Territoire.

Fait et délibéré le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,

David TOLLEMER